

LES PETITS DÉJEUNERS DU CONSORTIUM



PAU DROIT ÉNERGIE

MARDI 8 NOVEMBRE 2016

8H30 - 10H00

UFR DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

(**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :** **où en est-on ?**)

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) s'inscrit dans un double processus législatif conciliant rationalisation de notre organisation territoriale et lutte contre le réchauffement climatique. D'une part, la loi de transition énergétique s'inscrit dans le prolongement de la réforme territoriale en confortant l'échelon intercommunal (lois ALUR, MAPTAM et NOTRE) et en affirmant le rôle des régions en matière de planification territoriale de la transition énergétique. En effet, même si la stratégie de politique énergétique se définit au niveau national, la loi TEPCV affirme le principe de « décentralisation » de la transition énergétique au profit des acteurs locaux. D'autre part, après les lois de programmation pour l'environnement et d'engagement national pour l'environnement (lois Grenelles I et II), la loi du 17 août 2015 fixe de nouveaux objectifs à court, moyen et long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer les consommations énergétiques et le recours aux ressources fossiles et augmenter la part de sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

C'est dans ce contexte que les différents acteurs du monde de l'énergie se voient dotés de nouvelles prérogatives ou au contraire s'en voient privés. La délimitation des compétences de chacun n'est alors pas toujours évidente à établir.

La frénésie planificatrice à laquelle les acteurs publics et leurs partenaires socio-économiques doivent désormais répondre est particulièrement révélatrice en ce qu'elle soulève diverses interrogations en termes d'anticipation, d'articulation des dispositifs et de coordination des territoires.

Pourtant, l'enjeu est de taille puisque la réussite de la valorisation énergétique des territoires en dépend.

Envie d'y voir plus clair ? Le consortium Pau Droit Énergie se propose de vous éclairer sur cette thématique en vous accueillant pour son petit déjeuner mensuel.



CENTRE DE RECHERCHE

PAUDROITPUBLIC
Université de Pau et des Pays de l'Adour

**PROGRAMME DE RECHERCHE
EN DROIT DE L'ÉNERGIE**

UFR DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Université de Pau

et des Pays de l'Adour

Avenue du Doyen Poplawski

BP 1633 - 64016 PAU Cedex

Tél. : 05 59 40 80 41

aurelie.launay@univ-pau.fr

<http://pau droit public.univ-pau.fr>

